



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

8950^e séance

Mercredi 19 janvier 2022, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Juul	(Norvège)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Macaj
	Brésil	M ^{me} Espeschit Maia
	Chine	M. Tian Bingxu
	Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
	États-Unis d'Amérique	M. Turner
	Fédération de Russie	M. Frolov
	France	M ^{me} FERIAUD
	Gabon	M ^{me} Oye
	Ghana	M ^{me} Hackman
	Inde	M. Seita
	Irlande	M. Cahalane
	Kenya	M ^{me} Nthoki
	Mexique	M. Ochoa Martínez
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Mansfield

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Conformément à la procédure énoncée dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été arrêtée à la lumière des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le procès-verbal de la présente séance s'accompagnera d'un document récapitulatif (S/2022/39) où figureront les déclarations envoyées par les non-membres du Conseil.



La séance est reprise à 15 h 5.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Arrmanatha Nasir, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Nasir (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je tiens à féliciter la Norvège de sa direction compétente des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous sommes reconnaissants que la présente séance se tienne au niveau ministériel.

Nous souhaitons appeler une fois de plus l'attention du Conseil sur la situation critique dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et souligner la nécessité d'une solution rapide et juste à la question de Palestine, fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU. Le 7 décembre, M^{me} Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a présenté au Comité un exposé sur la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, la décrivant comme catastrophique et marquée par des violations graves, notamment des assassinats, des détentions arbitraires – y compris d'enfants, la restriction des libertés fondamentales et la discrimination qui touchent des millions de Palestiniens. Le 10 novembre, des experts des droits de l'homme se sont déclarés alarmés par l'incidence croissante des actes de violence commis par des colons israéliens contre des Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé, ainsi que par les tensions grandissantes liées à l'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, qui menacent la continuité et la viabilité de l'État palestinien. Le Comité reste préoccupé par le nombre de plus en plus important de morts et de blessés qui en résulte – six Palestiniens auraient été tués et 1 138 autres blessés entre le 19 octobre 2021 et le 14 janvier 2022. Des informations extrêmement préoccupantes circulent également concernant de nouvelles règles d'engagement des forces de sécurité israéliennes pour ce qui est de l'utilisation de balles réelles en Cisjordanie, ce qui pourrait se traduire par encore plus de morts et de blessés parmi les civils palestiniens.

Dans les quartiers de Cheik Jarrah et Silwan, à Jérusalem-Est occupée, des familles palestiniennes risquent d'être expulsées des maisons dans lesquelles plusieurs générations vivent depuis des décennies. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, depuis octobre 2021, 232 maisons et structures

appartenant à des Palestiniens ont été détruites en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, déplaçant 283 personnes et touchant 5 329 femmes, enfants et hommes. Le Comité a demandé à Israël d'honorer ses obligations découlant du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et de faire cesser immédiatement la démolition et la saisie de biens palestiniens dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est.

La situation économique dans l'État de Palestine reste également une source de profonde préoccupation. En novembre 2021, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a souligné qu'il était urgent de remédier à la crise économique et budgétaire persistante qui touche l'Autorité palestinienne et le peuple palestinien. C'est pourquoi le Comité appuie le plan d'aide humanitaire de 510 millions de dollars lancé par la Coordinatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient et Coordonnatrice des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé, M^{me} Lynne Hastings, afin de venir en aide à 1,6 million de personnes les plus vulnérables à Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, en 2022.

À la réunion de la Commission consultative tenue en novembre 2021, M. Philippe Lazzarini, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, a également souligné la nette baisse des ressources disponibles depuis 2013, en dépit de l'augmentation des besoins humanitaires des réfugiés palestiniens. L'effet du retour bienvenu des États-Unis en tant que partenaire de l'Office et donateur a cependant été annulé par la baisse du financement de la part d'autres donateurs importants et l'absence de nouvelles sources de financement. Le Comité appelle de nouveau la communauté internationale à garantir un financement suffisant et fiable de l'Office afin qu'il puisse fournir ses services essentiels à plus de 5,8 millions de réfugiés palestiniens et continuer d'apporter une contribution vitale à la stabilité régionale.

Les Palestiniens de Gaza ont besoin d'urgence de secours humanitaires et d'une aide économique pour s'assurer une vie digne et un avenir viable. Les besoins restent considérables depuis l'escalade meurtrière dans la bande de Gaza en mai dernier. Des centaines de familles sont toujours déplacées et des milliers de maisons et de structures doivent être reconstruites ou réparées. Je tiens cependant à réaffirmer que Gaza n'a

pas uniquement besoin d'un appui économique à sa reconstruction ; la levée complète du blocus israélien illégal, conformément à la résolution 1860 (2009), et le retour à Gaza du Gouvernement palestinien légitime sont également requis. Gaza fait toujours partie intégrante du Territoire palestinien occupé depuis 1967 et doit faire partie d'un État palestinien indépendant et souverain. Au bout du compte, même si nous convenons de la nécessité de s'attacher à améliorer les moyens de subsistance des Palestiniens, le Comité estime que cela ne pourra véritablement se produire sans un horizon politique propre à garantir la justice pour le peuple palestinien et l'exercice de ses droits, y compris le droit à l'autodétermination, ainsi que l'arrêt définitif de l'occupation et la création d'un État palestinien indépendant.

Les organisations de la société civile palestinienne continuent de subir des restrictions à leurs libertés d'expression, de réunion et d'association. À l'instar du Secrétaire général, de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, de l'Union européenne et de nombreuses organisations internationales de défense des droits humains, le Bureau du Comité a exprimé publiquement de sa profonde inquiétude après qu'Israël a décidé, le 22 octobre, de qualifier d'entités terroristes six organisations de la société civile palestinienne de défense des droits humains et d'aide humanitaire. Certaines de ces organisations sont des partenaires fiables et de longue date du Comité, et de l'ONU, en matière de promotion et de défense des droits humains du peuple palestinien. Dans le cadre d'une manifestation organisée par le Comité le 7 décembre, des représentants de la société civile palestinienne et israélienne ont appelé les États Membres à demander des comptes à Israël pour ses actes et à veiller à ce que les voix que le Gouvernement israélien tente de réprimer continuent d'être entendues. Les autorités israéliennes n'ont toujours présenté aucun élément probant contre ces six organisations palestiniennes. Nous réaffirmons que les organisations de la société civile doivent être autorisées à œuvrer sans entrave à l'exécution de leurs tâches.

Le Comité appelle à mettre en œuvre les dispositions contenues dans la résolution 2334 (2016), ainsi que dans toutes les résolutions de l'ONU et les paramètres convenus au niveau international, afin de trouver un règlement juste et durable à la question de Palestine. Nous remercions la Norvège d'avoir convoqué le présent débat public au niveau ministériel et, à cet égard, espérons qu'une réunion ministérielle du Quatuor pour le Moyen-Orient relancera bientôt le processus de paix.

Le cap que nous tenons actuellement doit être corrigé et redressé sans délai pour mettre fin à l'occupation israélienne commencée en 1967 et appliquer une solution juste fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU, qui garantisse l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, le long des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État palestinien. Le Comité est prêt à contribuer à ce processus et à recueillir l'appui nécessaire pour le faire avancer.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Keçeli (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Présidente d'avoir convoqué le présent débat public et nous nous félicitons des exposés présentés par le Coordonnateur spécial Wennesland et les représentants de la société civile.

À l'écoute de ces exposés, nous sommes frappés par le fait que 75 ans se sont écoulés depuis que l'ONU a accepté la responsabilité de trouver une solution à la question de Palestine. Après trois quarts de siècle, il n'y a toujours pas de solution. En substance, rien n'a changé, si ce n'est notre attitude face à la question palestinienne. Nous ne discutons plus d'une solution politique à ce conflit persistant. Nous n'abandonons plus la recherche de la paix que sous l'angle théorique. Le Conseil de sécurité a abandonné toute ambition. Comme nous l'avons vu au printemps dernier, le conflit ne retient l'attention que lorsqu'il y a escalade. Les déclarations invitant à la retenue ont remplacé les appels à une paix durable. Cela n'a rien de satisfaisant. Il est tout simplement inacceptable de normaliser l'occupation.

Nous condamnons toutes les mesures unilatérales, notamment les arrestations arbitraires, les colonies illégales, les expulsions, la démolition de maisons et les tentatives de modifier le statu quo de Jérusalem et du Haram el-Charif, qui sont préjudiciables à la perspective d'une solution prévoyant deux États. Nous prenons note de la décision du Gouvernement israélien d'interrompre ses projets de colonies illégales à Atarout et de reporter *sine die* la construction d'une colonie illégale dans la zone E1 en Cisjordanie. C'est un pas dans la bonne direction. Malheureusement, la décision d'Israël de qualifier d'entités terroristes six organisations de la société civile palestinienne est un parfait exemple de ce que signifie faire un pas en avant suivi de trois pas en arrière. Cette décision représente une violation de plus des droits fondamentaux du peuple palestinien, et nous comptons sur sa révocation immédiate.

Nous sommes foncièrement convaincus que le processus de réconciliation intrapalestinienne est indispensable pour faire germer la paix dans la région. La Turquie entend continuer d'appuyer l'unité entre les parties palestiniennes et invite instamment les autres États Membres à faire de même. En outre, la communauté internationale doit soutenir l'économie palestinienne. Dans ce sens, nous remercions la Norvège d'avoir accueilli en novembre dernier la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Mais cela ne suffit pas. Des millions de réfugiés palestiniens dépendent de l'aide salvatrice apportée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il est impératif que l'Office continue de fournir ces services de manière durable et ininterrompue. La Turquie continuera d'apporter un appui tant politique que financier à l'action vitale de l'UNRWA.

La vie des enfants revêt la même importance de part et d'autre de la frontière, et la question de savoir de quel côté ils sont nés ne devrait pas se poser. Ils doivent avoir les mêmes chances de s'épanouir pleinement. Aucun enfant ne devrait se voir spolié de son avenir à cause des conditions fortuites de sa naissance. Le conflit israélo-palestinien n'est pas un conflit gelé et ne doit pas être traité comme tel. La Turquie continuera d'appuyer la solution des deux États, aux fins de la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Retrouver la voie des négociations de paix est une priorité. Pour cela, le travail du Quatuor doit être revitalisé et nous devons œuvrer en faveur de la solution des deux États. Nous espérons que le débat public d'aujourd'hui battra le rappel de ceux qui se sont lassés de la question palestinienne car, le Conseil peut en être sûr, le peuple de Palestine est bien plus las que n'importe lequel d'entre nous et mérite mieux que ce que nous avons fait pour lui jusqu'ici.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Alateek (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : En premier lieu, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, et je présente à votre délégation tous mes vœux de succès. Je souhaite également plein succès aux nouveaux membres du Conseil durant leur mandat.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne son attachement aux éléments immuables de la question de Palestine, à savoir la fin à l'occupation, l'établissement d'un État palestinien indépendant, avec Al-Qods al-Charif pour capitale, et la garantie du droit au retour des réfugiés palestiniens. Nous soulignons également que l'instauration d'une paix globale et durable au Moyen-Orient est un choix stratégique visant à mettre fin à l'un des conflits les plus longs et les plus complexes de l'histoire du monde moderne. Elle doit être obtenue sur la base de la solution des deux États, conformément au mandat établi par la communauté internationale et à l'Initiative de paix arabe de 2002, qui prévoient la création de l'État palestinien dans les frontières du 4 juin 1967, avec Al-Qods al-Charif pour capitale, le retour des réfugiés et la fin de l'occupation israélienne de tous les territoires arabes, y compris le Golan arabe syrien et les territoires libanais.

Les autorités occupantes, dont l'approche de prédilection reste la spoliation et la profanation, continuent de violer les résolutions et normes internationales en Palestine occupée, et de commettre les injustices et agressions criminelles les plus odieuses contre le peuple palestinien. La violation éhontée de la mosquée d'Ibrahim à Hébron par le Président de l'entité israélienne n'en est qu'un exemple parmi tant d'autres. L'heure est venue pour la communauté internationale et le Conseil de sécurité de s'acquitter de leur responsabilité au regard de la question palestinienne, et de défendre la cause du peuple palestinien en faisant en sorte que se concrétisent enfin ses droits et aspirations à instaurer son propre État indépendant, comme le lui garantissent les résolutions internationales, et en s'opposant fermement aux pratiques d'Israël et à ses violations constantes du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil.

Jour après jour, la milice terroriste houthiste, appuyée par l'Iran, démontre le peu de cas qu'elle fait des aspirations du peuple yéménite frère et de la stabilité de son pays, et dévoile un peu plus le rôle subversif qu'elle joue en menaçant la paix et la sécurité internationales. J'en veux pour preuve la menace constante qu'elle fait peser sur la navigation internationale et son utilisation des installations civiles et des ports yéménites pour porter atteinte à la sécurité régionale et attaquer les civils du Royaume d'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis, pays frère. Elle a récemment attaqué lâchement l'aéroport international d'Abou Dhabi et détourné le navire *Rawabi* battant pavillon émirien. Mon pays appuie pleinement les Émirats arabes unis alors

qu'ils s'efforcent de faire face à toute menace pesant sur leur sécurité et leur stabilité. Il importe de combattre le danger que représente ce groupe terroriste et la menace constante qu'il fait peser sur la stabilité de la région et du monde. Mon pays souligne son droit de prendre toutes les mesures qui s'imposent, conformément à ses obligations et au droit international, afin de répondre à toutes les activités et à tous les actes terroristes auxquels se livre cette milice terroriste appuyée par l'Iran.

Le Royaume d'Arabie saoudite poursuivra ses efforts pour régler le conflit au Yémen. Nous invitons la communauté internationale et le Conseil de sécurité à prendre des mesures énergiques contre cette milice terroriste qui entrave tous les efforts de paix pour parvenir à une solution politique globale parrainée par l'ONU, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2216 (2015), à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et aux résultats de la Conférence de dialogue national. Nous soulignons que l'absence de mesures décisives pour combattre cette milice l'a encouragée à infliger des souffrances au peuple yéménite et à déstabiliser la sécurité et la stabilité de la région, ce qui a de lourdes conséquences sur la paix et la sécurité internationales.

Le Royaume d'Arabie saoudite appuie le peuple libanais frère. Nous exhortons les autorités libanaises à faire passer la population en premier, à répondre à ses aspirations à la sécurité, à la stabilité et au bien-être et à mettre fin à la mainmise de l'organisation terroriste Hezbollah sur leur État.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs et oratrices qu'ils sont vivement encouragés à porter leur masque, même lorsqu'ils prennent la parole. Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous féliciter à nouveau, Madame la Présidente, de l'accession de la Norvège à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et vous remercier d'avoir organisé la présente séance. Je salue les cinq membres nouvellement élus du Conseil de sécurité pour la période 2022-2023. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec toutes les parties, au sein et en dehors du Conseil de sécurité, pour parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Nous condamnons l'attaque des houthistes contre les Émirats arabes unis et sommes pleinement solidaires avec ce pays frère et toutes les mesures qu'il prendra pour

protéger sa sécurité et se défendre. Je tiens également à saluer la présence du Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine.

Le Conseil de sécurité se réunit une nouvelle fois aujourd'hui pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, à un moment où nous devons de toute urgence prendre des mesures efficaces pour trouver une solution politique permettant de parvenir à une paix juste et globale, fondée sur la solution des deux États et menant à la création d'un État palestinien indépendant et souverain dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Faute de quoi, ce sera la poursuite de l'occupation, fondée sur les violations constantes des droits du peuple palestinien et les mesures illégales qui sapent toute possibilité de paix. La région ne connaîtra pas la paix tant que l'occupation et le statu quo, qui n'est pas tenable, ne prendront pas fin. Il faut donc intensifier les efforts pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, appuyer les mesures de confiance et empêcher toute escalade et toute violation qui compromettent les perspectives de paix, notamment les activités de colonisation israéliennes illégales et illégitimes, la confiscation de terres, la démolition de maisons et le déplacement de Palestiniens de leurs foyers.

La Jordanie condamne le déplacement par la force aujourd'hui d'une famille palestinienne qui a été expulsée de sa maison dans le quartier de Cheik Jarrah, au petit matin. Il s'agit d'une nouvelle violation manifeste du droit international et du droit international humanitaire. Nous soulignons que, selon le droit international, Israël, Puissance occupante de Jérusalem-Est, doit protéger les droits des Palestiniens dans leurs maisons. Israël ne peut pas appliquer ses propres lois dans la Jérusalem occupée. Il doit mettre en œuvre les dispositions du droit international relatives à l'occupation, comme cela est stipulé très clairement dans la Convention de La Haye. Il importe également d'apporter tout l'appui nécessaire à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et à son mandat jusqu'à ce qu'une solution juste et globale soit trouvée, qui règle toutes les questions relatives au statut final et préserve les droits des Palestiniens conformément aux résolutions de la légitimité internationale, au premier rang desquelles la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, afin de garantir aux réfugiés palestiniens le droit au retour et le droit à une indemnisation.

À l'heure où nous devons intensifier nos efforts pour trouver une solution politique indispensable à l'instauration d'une paix juste, nous devons également nous efforcer de trouver une solution économique pour mettre fin à la souffrance du peuple palestinien. À cet égard, nous soulignons que la communauté internationale doit appuyer l'Autorité palestinienne afin qu'elle puisse s'acquitter de ses obligations et responsabilités envers le peuple palestinien. Il est également primordial d'éliminer tous les obstacles qui entravent la croissance de l'économie palestinienne et d'ouvrir la porte aux possibilités de commerce et d'investissement. J'insiste sur le fait qu'une solution économique créera un environnement politique propice à la réalisation de la solution des deux États mais qu'elle ne saurait s'y substituer. Je voudrais à cet égard remercier la Norvège des efforts qu'elle déploie pour soutenir l'économie palestinienne en sa qualité de Présidente du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens.

La poursuite de l'implantation de colonies et leur expansion constituent des violations du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), et compromettent les perspectives de paix et la solution des deux États. La communauté internationale doit rejeter fermement les activités de colonisation et souligner qu'elles sont illégales, nulles et non avenues. Les colonies ne peuvent pas modifier le statut juridique des territoires palestiniens, car il s'agit de territoires occupés. De même, les violations continues de la sainte mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif et l'obstruction faite aux efforts du Département jordanien du patrimoine islamique à Al-Qods, la seule partie autorisée à gérer toutes les affaires de la sainte mosquée Al-Aqsa, constituent une violation des obligations juridiques d'Israël en tant que Puissance occupante. Il s'agit là d'une provocation qui risque de déboucher sur une escalade comme celle de mai 2021, voire plus destructrice encore. À cet égard, la communauté internationale doit adopter une position ferme et prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à ces violations et provocations afin de protéger la paix et d'empêcher que le cycle de la violence ne se répète. La Jordanie continuera de protéger les lieux saints islamiques et chrétiens d'Al-Qods al-Charif et de préserver son identité arabe, islamique et chrétienne ainsi que son statut juridique et historique. Le Royaume ne ménagera aucun effort à cet égard, sous la conduite directe du Gardien des Lieux saints, S. M. le Roi Abdallah II ibn Al Hussein.

Pour terminer, la communauté internationale doit œuvrer de concert pour restaurer l'espoir dans le processus de paix, prévenir le mécontentement et toute exacerbation du conflit, répondre aux aspirations de la région et de ses peuples à une paix véritable et axer ses efforts sur le développement et la construction d'un avenir riche de possibilités et de réalisations. Le Quatuor pour le Moyen-Orient a un rôle fondamental à jouer dans ces efforts.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine vous félicite, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Nous nous associons à la déclaration du Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le Conseil de sécurité n'a toujours pas agi pour mettre fin à l'agression militaire et à l'occupation par Israël du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, conformément à sa résolution 2334 (2016). Après 74 ans, les politiques d'annexion d'Israël des territoires palestiniens occupés se consolident et ses activités illégales de peuplement s'intensifient, notamment la construction et l'expansion des colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, les démolitions punitives, le déplacement forcé de centaines de civils, le blocus de la bande de Gaza et les plans d'annexion de territoires palestiniens dans la vallée du Jourdain et dans d'autres zones de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est. L'obstruction répétée des États-Unis d'Amérique à l'action du Conseil de sécurité a permis à Israël d'agir en toute impunité et a empêché cet organe de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe, en vertu de la Charte des Nations Unies, de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous réaffirmons notre appui sans réserve à une solution globale, juste et durable du conflit israélo-palestinien. Le peuple palestinien doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination et à disposer d'un État indépendant et souverain sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et en garantissant le droit au retour des réfugiés. Nous réitérons notre solidarité indéfectible avec le peuple et le Gouvernement palestiniens. Nous appuyons également l'adhésion de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant que membre à part entière et l'appel lancé par le Président Abbas en faveur de la convocation d'une conférence internationale pour la paix.

Nous exprimons une nouvelle fois notre rejet du prétendu accord du siècle, qui ne tient pas compte de la solution des deux États historiquement soutenue par l'ONU, le Mouvement des pays non alignés, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et d'autres acteurs internationaux. La décision unilatérale du Gouvernement américain de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'établir sa représentation diplomatique dans cette ville, au mépris de son statut historique, ainsi que sa décision de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien, constituent de graves violations de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Administration américaine actuelle n'est pas revenue sur ces décisions, ce qui nous éloigne encore davantage de la possibilité d'une solution négociée.

Nous exigeons le retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés. Nous exigeons également la cessation des ingérences extérieures en Syrie et le plein respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, tout en appuyant les efforts visant à trouver une solution pacifique et négociée à la situation imposée à ce pays frère.

Les actions agressives, unilatérales et injustifiées des États-Unis d'Amérique au Moyen-Orient continuent de porter gravement atteinte aux intérêts légitimes des pays arabes et risquent de provoquer une escalade dangereuse dans la région. Nous réitérons notre appel à la levée immédiate et inconditionnelle des mesures coercitives unilatérales arbitraires et illégales imposées à des pays souverains. Nous réaffirmons notre appui au Plan d'action global commun avec l'Iran et au droit inaliénable des États à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Face aux violations continues du droit international, notamment la menace et l'emploi de la force dans les relations internationales, les actes d'agression contre des États souverains et l'ingérence dans leurs affaires intérieures, nous continuerons à plaider en faveur du multilatéralisme, de la paix et du plein respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence de mon frère, S. E. M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Palestine, à ce débat public.

Ma délégation voudrait exprimer sa désapprobation face à l'entêtement de M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, dont l'exposé d'aujourd'hui ne contient aucune information sur les activités de peuplement d'Israël dans le Golan syrien occupé et d'autres pratiques illégales, et qui n'a rien dit au sujet des attaques répétées menées par Israël contre la souveraineté des territoires syriens, dont la plus récente est l'attaque contre le port commercial de Lattaquié, qui a entraîné des pertes matérielles importantes. Ma délégation avait envoyé plusieurs lettres au Secrétaire général et à M. Wennesland directement pour les informer de l'évolution de la situation dans le Golan syrien occupé et pour attirer leur attention sur les graves attaques répétées menées par Israël contre la sécurité et la stabilité de la Syrie et de la région. Cependant, nous avons été déçus par l'exposé qui a été présenté aujourd'hui par le Coordonnateur spécial, car il n'est ni objectif ni équilibré et n'aborde pas ces aspects de son mandat.

Dans le cadre d'une nouvelle escalade dangereuse, le 26 décembre 2021, le Chef du Gouvernement israélien a tenu, dans un geste de provocation, une réunion de son cabinet dans le Golan syrien occupé, au cours de laquelle il a annoncé un plan visant à doubler le nombre de colons dans le Golan syrien occupé en allouant 317 millions de dollars à la construction de plusieurs milliers de logements dans deux nouvelles colonies, qui porteront les noms de Asif et de Matar. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international, de la quatrième Convention de Genève de 1949 et de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 497 (1981). Il s'agit également d'une nouvelle tentative vouée à l'échec de perpétuer et de prolonger l'occupation et d'effacer l'identité syrienne du Golan occupé. La République arabe syrienne condamne fermement ces graves provocations et ces violations flagrantes commises par les autorités d'occupation israéliennes dans le Golan syrien occupé, notamment la confiscation de terres et de biens, l'imposition de changements démographiques et le pillage des ressources naturelles.

La République arabe syrienne réaffirme son droit établi de récupérer l'intégralité du Golan syrien, occupé depuis le 4 juin 1967, par tous les moyens possibles au titre du droit international. Il s'agit d'un droit éternel et imprescriptible. Nous soulignons que toutes les décisions et mesures prises jusqu'à présent par Israël, la Puissance occupante, pour modifier le caractère naturel et démographique du Golan ou pour lui imposer ses lois et son administration, sous quelque prétexte que ce soit, sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet juridique au titre du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 497 (1981). Cette résolution considère que la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration au Golan syrien occupé est nulle, non avenue et sans effet juridique. La République arabe syrienne demande à tous les États Membres de l'ONU de ne reconnaître aucune situation illégale résultant des pratiques illégales d'Israël dans le Golan syrien occupé, de condamner ces pratiques et d'agir pour y mettre fin.

La poursuite des attaques menées par Israël contre la souveraineté de la Syrie, de même que leur recrudescence hystérique récente, représente une violation flagrante de l'Accord sur le dégagement de 1974 et des résolutions de l'ONU relatives au Golan syrien occupé. C'est une preuve manifeste du fait qu'Israël soutient les terroristes en Syrie et alimente la guerre en Syrie, et il s'agit d'une nouvelle escalade qui menace la paix et la sécurité au Moyen-Orient. La République arabe syrienne souligne le fait que le comportement imprudent et provocateur d'Israël et ses pratiques agressives n'auraient jamais atteint ce niveau sans la protection et la couverture de ses violations que les Administrations successives des États-Unis ont fournies à Israël, Puissance occupante. Nous appelons le Conseil de sécurité à mettre fin à son silence, à assumer efficacement et immédiatement ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies et à mettre en œuvre son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce qui dissuaderait la force d'occupation israélienne de poursuivre ses violations, en veillant à ce qu'elle réponde de son comportement scélérat et de son impunité. Cela contraindrait également Israël à mettre fin à son occupation du Golan syrien et à s'en retirer complètement jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, conformément aux diverses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ainsi qu'aux mandats internationaux pertinents.

La République arabe syrienne condamne fermement la politique de colonisation menée par Israël dans les territoires palestiniens occupés, notamment en Cisjordanie et à Jérusalem, dont l'exemple le plus récent s'est produit aujourd'hui dans le quartier de Cheikh Jarrah. Nous restons fermement engagés à soutenir les droits inaliénables de notre peuple frère de Palestine. Nous les soutenons dans leur lutte légitime pour défendre leur terre et leurs lieux saints et pour récupérer leurs territoires occupés et l'ensemble de leurs droits légitimes, en particulier le droit de créer leur propre État indépendant sur leur territoire, avec Jérusalem comme capitale, tout en se voyant accorder le statut de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le droit des réfugiés palestiniens de rentrer dans leurs foyers, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, notamment la résolution 194 (III) de 1948.

Avant de conclure, je voudrais revenir sur la déclaration faite plus tôt dans la journée par le représentant de l'Union européenne. Cette déclaration comprenait une répétition des mêmes positions hostiles s'agissant de la situation en Syrie, même si cela n'a rien à voir avec le sujet de la séance d'aujourd'hui. Exemple flagrant d'aveuglement politique, cette déclaration comprenait de nombreux éléments biaisés. Bien que la déclaration prétende respecter notre souveraineté, le représentant de l'Union européenne n'y a trouvé aucune place pour condamner l'agression continue d'Israël contre la souveraineté de la Syrie. Aucun appel n'a été lancé pour mettre fin aux activités de colonisation israéliennes dans le Golan, qui vont à l'encontre des résolutions de la légitimité internationale, malgré l'appel de l'orateur à les respecter. Peut-il y avoir un exemple plus flagrant d'hypocrisie politique et de deux poids, deux mesures ?

L'événement le plus hypocrite de la journée s'est peut-être produit plus tôt, lorsque le représentant d'Israël a appelé à condamner un peuple sans défense qui défie l'occupation avec des pierres. Il a exhorté le monde à ne pas prêter attention aux attaques répétées, depuis des décennies, de ses autorités contre les Palestiniens, les Syriens et les Libanais à l'aide de missiles, d'armes lourdes et de balles réelles.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Norvège d'avoir organisé ce débat public du Conseil de sécurité au niveau ministériel. Le fait est que la réalité sur le terrain reste préoccupante et justifie le plus haut niveau d'attention.

Nous sommes attristés par le fait que la question de Palestine reste la plus ancienne des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et que, malgré de nombreux efforts et résolutions, le peuple de Palestine n'a toujours pas réalisé son droit inaliénable à l'indépendance et à l'autodétermination. Nous déplorons les violations continues par Israël, Puissance occupante, notamment les démolitions, les expulsions, la violence et les politiques qui ont privé les Palestiniens de leurs droits légitimes. Nous avons exhorté le Conseil à de nombreuses reprises à prendre ses responsabilités et à agir de manière décisive pour s'attaquer au cœur du problème, à savoir l'occupation israélienne qui dure depuis plus d'un demi-siècle. Je suis ici aujourd'hui pour réitérer cet appel et souligner trois points.

Premièrement, nous avons entendu évoquer à plusieurs reprises les agressions, provocations et violations continues perpétrées par Israël. Le Conseil de sécurité doit y mettre un terme. La résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité indique clairement que les activités de colonisation constituent une violation flagrante du droit international. Elles compromettent également les perspectives d'une paix juste. Nous continuons à être témoins de ces violations auxquelles le Conseil de sécurité doit se résoudre à mettre un terme, notamment en veillant à ce qu'Israël réponde de ses actes. C'est le seul moyen de dissiper le sentiment qu'il y a impunité.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les populations civiles palestiniennes soient protégées. Il doit prendre des mesures concrètes pour assurer la sécurité du peuple palestinien et sauvegarder le statu quo des Lieux saints. Il est également impératif de continuer à garantir une assistance humanitaire et des efforts de reconstruction sans entrave à Gaza. L'Indonésie appelle à la levée complète du blocus israélien de Gaza, qui a entraîné une situation humanitaire grave et la souffrance continue des Palestiniens. Nous demandons également à la communauté internationale de soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient par un financement durable et prévisible.

Enfin et surtout, le Conseil doit soutenir et relancer activement, sous les auspices du Quatuor pour le Moyen-Orient, le processus de paix qui est au point mort afin de parvenir à un règlement juste, global et durable, fondé sur la solution des deux États et conforme aux paramètres convenus au niveau international. Il est grand temps que le Conseil de sécurité prenne des mesures pour rétablir et garantir un horizon politique à cette longue crise. J'espère que cette séance, tenue à un haut niveau, débouchera sur une telle action concrète.

En conclusion, je voudrais réaffirmer l'engagement et le soutien indéfectibles de l'Indonésie envers le peuple et l'État de Palestine. Nous sommes prêts à soutenir le peuple palestinien et toutes les initiatives destinées à trouver une solution juste, globale et durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Abd Aziz (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat public.

La situation sur le terrain en Palestine reste très préoccupante. En 2021, 345 Palestiniens ont été tués, dont 86 enfants. Les colonies de peuplement illégales, les démolitions de maisons, les expulsions et les transferts forcés de la part d'Israël se sont également poursuivis sans relâche. L'année dernière, 902 maisons ont été détruites et 1 203 Palestiniens ont été déplacés, les chiffres les plus élevés depuis 2016. Jusqu'à présent, en 2022, Israël a démoli 35 structures, déplaçant 53 Palestiniens en violation des obligations juridiques internationales. Ces chiffres sont effroyables. La Malaisie est également extrêmement préoccupée par l'augmentation des attaques violentes perpétrées par des colons israéliens. En tant que Puissance occupante, Israël a l'obligation, en vertu du droit international, de protéger les Palestiniens et leurs biens contre les attaques violentes. L'inaction continue de la communauté internationale a enhardi la Puissance occupante et les colons. La Malaisie appelle la communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité lui-même, à faire en sorte que les auteurs de ces actes en répondent.

L'oppression systématique et continue des Palestiniens par Israël, ainsi que ses politiques discriminatoires, sont assimilables à des crimes d'apartheid. Ses attaques incessantes contre les organisations de la société civile qui dénoncent les violations des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé constituent un affront au droit international, au droit international des droits de l'homme et à la paix. La communauté internationale doit protéger et continuer à soutenir les défenseurs des droits humains dans l'accomplissement de leur important travail de protection des droits du peuple palestinien vivant sous occupation militaire. Il faut faire en sorte qu'Israël respecte pleinement toutes ses obligations prescrites par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), le droit international et la Charte des Nations Unies.

La Malaisie maintient sa position ferme selon laquelle seule une solution politique négociée, fondée sur des paramètres convenus au niveau international, le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU peut conduire à une paix durable. Dans ce contexte, la Malaisie exhorte le Conseil de sécurité, en particulier le Quatuor pour le Moyen-Orient, à créer les conditions nécessaires aux pourparlers de paix entre les parties concernées et à les relancer. La Malaisie ne fléchira jamais dans son appui résolu et sa pleine solidarité au peuple palestinien, dans ses efforts en vue de la réalisation de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à la liberté.

Je termine en réitérant l'appel urgent lancé par la Malaisie au Conseil afin qu'il s'acquitte de sa responsabilité principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et utilise pleinement les outils à sa disposition pour régler ce conflit de longue date et mettre fin à l'occupation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine.

Mme Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la délégation norvégienne d'avoir convoqué le présent débat public.

L'Argentine reste convaincue que la seule solution au conflit israélo-palestinien passe par des négociations entre les parties en vue de parvenir à un accord sur les questions relatives au statut final énoncées dans les Accords d'Oslo, à savoir Jérusalem, les réfugiés, les colonies de peuplement, les frontières et les mesures de sécurité. Ma délégation est pour un règlement pacifique, définitif et global de la question palestinienne, sur la base de la solution des deux États, des frontières de 1967 et des critères définis par les parties dans le cadre des négociations, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Nous réaffirmons notre appui au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à créer un État indépendant et viable reconnu par toutes les nations, ainsi qu'au droit de l'État d'Israël de vivre dans la paix avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. De même, nous exprimons une nouvelle fois notre préoccupation face à l'expansion persistante et continue des colonies de peuplement israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés, et nous exhortons Israël à y mettre fin. Le Conseil de sécurité a reconnu la gravité de cette situation dans sa résolution 2334 (2016), que nous appuyons pleinement.

Par ailleurs, l'Argentine condamne les tirs aveugles de roquettes depuis Gaza, qui visent des civils en Israël, ainsi que tous les actes de violence commis par le Hamas et d'autres groupes armés. Les dirigeants palestiniens doivent répondre de manière sincère aux préoccupations israéliennes en matière de sécurité. Dans ce contexte, nous reconnaissons le droit de légitime défense d'Israël, tout en soulignant que les mesures prises par Israël doivent être conformes aux obligations qui lui incombent au titre du droit international humanitaire, en particulier les principes de distinction et de proportionnalité.

S'agissant de la situation à Jérusalem-Est, l'Argentine réaffirme le statut spécial de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité. Par conséquent, nous rejetons toute tentative unilatérale de modifier ce statut, notamment en ce qui concerne la vieille ville, qui revêt une importance particulière pour les trois grandes religions monothéistes. Mon pays estime que la Ville sainte doit être un lieu de rencontre et de paix et qu'il faut garantir aux juifs, aux musulmans et aux chrétiens le libre accès aux Lieux saints. Toute tentative de nier ou de relativiser les liens historiques et la signification profonde de ces lieux pour l'une ou l'autre de ces trois religions est totalement inacceptable et ne contribue nullement à l'objectif de trouver une solution au conflit, car cela renforce les préjugés et la méfiance entre les parties. L'Argentine estime que Jérusalem est une des questions dont le statut final doit être défini par les parties dans le cadre de négociations bilatérales.

Mon pays s'est exprimé à plusieurs reprises durant l'escalade de la violence en mai 2021, dans l'objectif précis d'obtenir une cessation immédiate des hostilités et un cessez-le-feu pour mettre un terme aux attaques contre les civils, qui ont fait des dizaines de victimes. Grâce aux efforts de la communauté internationale, une trêve a été conclue après 11 jours de violence.

Compte tenu des difficultés financières que rencontre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'Argentine renouvelle son plein appui à ses travaux, qui contribuent à éviter une détérioration encore plus grave de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés. Nous réaffirmons également la nécessité pour la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'Office dispose des fonds suffisants pour poursuivre ses activités sans interruption.

En ce qui concerne le Golan syrien, l'Argentine maintient sa position fondée sur les principes quant à l'illégalité de l'acquisition de territoires par la force et au respect de l'intégrité territoriale des États. Nous sommes fermement attachés au principe de règlement pacifique des différends, et nous estimons de ce fait qu'il est important de rechercher une solution négociée au conflit entre la Syrie et Israël pour mettre fin à l'occupation du plateau du Golan dans les plus brefs délais, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et au principe de l'échange de territoires contre la paix.

Pour terminer, l'Argentine exhorte une fois de plus les Palestiniens et les Israéliens à agir de bonne foi et à reprendre les pourparlers de paix en faisant preuve de souplesse, et conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, pour parvenir à un accord sur les questions en suspens relatives au statut final de la Palestine sous tous ses aspects.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est donnée de participer au présent débat public et nous remercions les intervenants qui ont pris la parole ce matin. Nous saluons également la présence du Ministre des affaires étrangères de la Palestine, M. Riad Al-Malki, et de la délégation israélienne.

Le Chili est convaincu que cette région a besoin de paix et la mérite. Par conséquent, nous exprimons à nouveau notre conviction que la solution à la situation au Moyen-Orient, et en particulier à la question palestinienne, passe par la création de deux États libres, autonomes, souverains et indépendants vivant dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, sur la base des décisions et résolutions de l'ONU, qui doivent servir de base à un accord direct entre les parties.

Le Chili a toujours réaffirmé que contribuer à la recherche d'une solution pacifique, en exprimant constamment son appui à un règlement juste et durable de la situation au Moyen-Orient, était une priorité de sa politique étrangère. Notre engagement en faveur de la paix remonte au début du XX^e siècle, lorsque la communauté palestinienne, qui est aujourd'hui la plus importante en dehors du Moyen-Orient, a commencé à s'implanter au Chili et à s'intégrer dans notre société,

à tous les niveaux. Le Chili entretient également des liens historiques et fraternels étroits avec Israël, et la communauté juive, dynamique et active, est une composante importante de notre pays.

En 2011, le Chili a reconnu l'État de Palestine, et nous estimons que le renforcement de ses capacités peut créer des conditions propices à une plus grande institutionnalisation de l'État. Nous pensons que les élections municipales qui ont eu lieu en Cisjordanie en décembre dernier sont un pas dans la bonne direction, et nous ne doutons pas que le deuxième tour se tiendra comme prévu en mars.

Nous tenons à souligner l'importance du respect du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous appelons donc au dialogue afin qu'Israël et la Palestine puissent connaître l'harmonie, la sécurité et la prospérité, dans l'intérêt de leurs citoyens. Nous croyons dans ces deux nations, ainsi qu'en la responsabilité de la communauté internationale de les aider à atteindre cet objectif dont la réalisation n'a que trop tardé.

Nous savons tous que les cycles de violence et d'instabilité dans cette région ont des conséquences sur la communauté internationale dans son ensemble. C'est pourquoi, près de 30 ans après la signature des Accords d'Oslo – et nous saisissons cette occasion pour rappeler au Conseil le rôle louable que la Norvège a joué dans ce processus –, nous encourageons les parties à choisir la voie de la réconciliation, en laissant de côté les éléments radicaux et les discours extrémistes, et bien sûr, en réaffirmant le respect des droits humains et du droit international humanitaire. Cela nécessite la volonté politique de mettre fin aux colonies illégales, aux actions belliqueuses unilatérales, tels que les tirs aveugles de roquettes qui mettent en danger la vie de civils innocents, et aux ripostes militaires disproportionnées. Le Chili condamne toute action menaçant la vie humaine, la paix internationale et le droit de vivre dans la paix et la sécurité.

Pour terminer, le Chili espère la reprise des pourparlers de paix, de sorte que la jeunesse juive et palestinienne puisse envisager l'avenir avec confiance.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, je tiens à saluer la présence de la Ministre norvégienne des affaires étrangères et à la remercier d'avoir présidé ce débat public. Je salue également

la présence de S. E. M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État de Palestine, État frère. Enfin, je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé très complet.

Le Royaume de Bahreïn s'appuie sur des principes et valeurs bien établis, qui ont façonné son identité culturelle en tant que pays épousant la tolérance, la coexistence et le respect d'autrui, encourageant la paix et l'harmonie entre les peuples du monde, et respectueux des conventions et lois internationales. À ce titre, le Royaume de Bahreïn souligne l'importance de promouvoir les moyens de règlement pacifique des différends et conflits, en vue de garantir l'élimination des motifs de tension et de permettre à la communauté internationale d'œuvrer plus efficacement, dans le cadre de politiques intégrées, à venir à bout des difficultés qui sont source de souffrances au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus qu'il importe que la communauté internationale s'efforce de définir une vision globale pour relever les défis d'ordre sécuritaire, politique et économique. Une amélioration de la situation humanitaire passe d'abord par des efforts visant à instaurer la paix et à créer des conditions sûres et stables pour tous les pays de la région, d'autant que le Moyen-Orient est aujourd'hui confronté à des défis sans précédent qui exigent que toutes les parties prenantes collaborent plus activement si l'on veut qu'il parvienne à une paix durable et donne toute la mesure de son potentiel, grâce à une coopération étroite dans tous les domaines d'intérêt commun. Nous soulignons l'importance d'intensifier les efforts internationaux liés au processus de paix au Moyen-Orient et de reprendre les négociations entre Palestiniens et Israéliens pour régler la question palestinienne sur la base de la solution des deux États et des résolutions pertinentes de la légitimité internationale.

Bahreïn s'oppose fermement à la poursuite des attaques terroristes menées par la milice houthiste contre les civils, les infrastructures et les installations critiques, qui compromettent la sécurité et la stabilité de la région. Dans ce contexte, nous condamnons ses attaques terroristes sur le territoire du Royaume d'Arabie saoudite, pays frère, dont certaines ont fait des victimes civiles. En outre, nous condamnons avec force l'agression houthiste contre des installations civiles à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis, qui a fait trois morts et plusieurs blessés parmi les civils, ainsi que le détournement d'un cargo civil battant pavillon émirien. Nous considérons ces attaques houthistes contre les

populations et installations civiles comme des crimes de guerre car elles constituent des actes d'agression contre les deux pays et s'inscrivent en violation flagrante de toutes les lois internationales. Nous appuyons toutes les mesures que prendront le Royaume d'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis pour préserver leur stabilité et leur sûreté, ainsi que la sécurité de leurs citoyens et résidents. Bahreïn appelle la communauté internationale à prendre des mesures fermes contre cette milice, dont les actes criminels prouvent qu'elle est un mouvement terroriste qui menace gravement la sécurité et la stabilité de la région et du monde entier.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn insiste à nouveau sur l'importance de redoubler d'efforts pour poser les fondements de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient, sur la base de relations de bon voisinage, afin de promouvoir les intérêts communs des pays de la région dans le but d'instaurer la sécurité, la paix et la prospérité pour leurs peuples.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je tiens à souligner la détermination du Japon à appuyer la solution des deux États, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur les paramètres convenus au niveau international. Premières étapes nécessaires pour parvenir à cette solution : il faut discuter des questions en suspens et instaurer la confiance entre les parties. Dans cette perspective, le Japon voit d'un œil favorable les rencontres entre la Palestine et Israël, comme celle qui a eu lieu la dernière semaine de 2021 entre le Président palestinien, M. Abbas, et le Ministre israélien de la défense, M. Gantz. Inversement, ces derniers mois, nous avons assisté à des échanges violents entre Israéliens et Palestiniens en Cisjordanie, et les activités de peuplement en Cisjordanie, de même que celles signalées sur le plateau du Golan, restent très préoccupantes. Ces actions compromettent les efforts déployés pour instaurer la confiance entre les parties, et risquent d'entraîner une nouvelle escalade. Le Japon appelle toutes les parties à cesser toute activité susceptible d'entraver les avancées vers la concrétisation de la solution des deux États, et réaffirme que cette solution ne pourra être obtenue que par la négociation et la confiance mutuelle, et non par la violence. Le Japon encourage également toutes les parties prenantes palestiniennes à entamer dès que possible des discussions constructives pour parvenir à la réconciliation intrapalestinienne, qui implique notamment que le Hamas et les autres militants palestiniens renoncent à la violence.

Le Japon est déterminé à continuer d'appuyer le peuple de Palestine tant que la Palestine restera confrontée à des difficultés humanitaires et socioéconomiques. Le mois dernier, nous avons décidé d'accorder une nouvelle aide sous forme de dons, d'un montant de 2,85 millions de dollars, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA), pour ses activités en Syrie, au Liban et en Jordanie. Cela s'ajoute à notre contribution de 40,8 millions de dollars à l'UNRWA au titre de 2021. En outre, le Japon est en train de mettre la dernière main aux procédures budgétaires relative à l'octroi à l'Office d'un versement additionnel de 15,2 millions de dollars. Nous appelons la communauté internationale, en particulier les pays de la région, à déployer des efforts supplémentaires pour soutenir l'UNRWA, dont les difficultés financières chroniques se poursuivent.

Enfin, je voudrais rappeler au Conseil deux initiatives que le Japon promet de longue date. La première, baptisée « Couloir pour la paix et la prospérité », vise à catalyser la coopération régionale en matière d'investissement avec l'Autorité palestinienne, Israël et la Jordanie. La seconde est la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, qui entend mobiliser l'expérience et les ressources des pays d'Asie de l'Est au profit du développement des ressources institutionnelles et humaines de la Palestine.

Pour terminer, je tiens à faire part de la détermination du Japon à ne ménager aucun effort pour parvenir à la solution des deux États.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, et à vous présenter mes vœux pour la nouvelle année. En outre, je souhaite aux membres du Conseil tout le succès possible dans leurs travaux. Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État de Palestine, dont je salue la participation à la présente séance. Je voudrais féliciter une fois de plus l'Albanie, le Brésil, le Gabon, le Ghana et les Émirats arabes unis à l'occasion du début de leur mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité.

Je voudrais en outre saluer les efforts importants que déploient la Norvège et sa délégation durant leur présidence du Conseil en ce mois de janvier. Nous vous souhaitons, Madame la Présidente, ainsi qu'à votre délégation, plein succès pour le reste du mois.

L'État du Koweït condamne et dénonce les attaques terroristes perpétrées lundi dernier, qui ont visé des zones et des installations civiles dans les Émirats arabes unis, un État frère. Ces attaques, qui ont été commises par les milices houthistes à l'aide de drones, constituent une violation flagrante du droit international, du droit humanitaire international et de toutes les valeurs et normes humanitaires et représentent une grave menace pour la sécurité et la stabilité de la région. Nous soulignons à cet égard l'appui du Koweït aux Émirats arabes unis, ainsi que notre appui à toute mesure que ce pays pourrait prendre pour préserver sa sécurité et sa stabilité. Nous exprimons nos condoléances aux victimes de cet acte d'agression terroriste et à leurs familles et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

L'État du Koweït a tenu à participer au débat public d'aujourd'hui, malgré les énormes défis et les circonstances difficiles auxquels le monde est actuellement confronté en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous sommes ici aujourd'hui parce que nous estimons que la question palestinienne est une question centrale pour les pays arabes et musulmans. J'ai écouté attentivement les déclarations des États Membres et de tous les intervenants, y compris l'intervention intéressante de M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. À cet égard, je voudrais réitérer notre appui aux efforts de M. Wennesland et à toutes les initiatives internationales visant à apaiser la situation, à rétablir la stabilité dans les territoires palestiniens occupés et à assurer la fourniture et l'acheminement de l'aide humanitaire au peuple palestinien touché par les crimes et les actes d'agression d'Israël.

Il est regrettable que nous commençons la nouvelle année sans que rien n'ait changé par rapport à l'année dernière. Israël, la Puissance occupante, poursuit ses politiques agressives à l'égard du peuple palestinien sans défense et poursuit ses plans d'annexion de nouveaux territoires palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Les exposés du Conseil et les récents rapports de l'ONU ont confirmé l'expansion des activités de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Les autorités israéliennes continuent de délivrer des permis pour la construction de centaines de nouveaux logements dans les colonies illégales de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Ces rapports signalent également un grand nombre d'actes de violence commis par des colons contre des Palestiniens, notamment des personnes âgées, des femmes et des enfants, ainsi que

la confiscation de leurs biens et de leurs terres et la destruction de leurs maisons, en toute impunité. Ces rapports soulignent la nécessité urgente d'agir pour faire face à ces actes afin d'éviter un autre cycle dévastateur de violence et de souffrances humaines comme celui dont nous avons été témoins en mai 2021. L'année dernière a été la plus meurtrière pour le peuple palestinien depuis 2014, avec 324 Palestiniens tués, 850 maisons détruites et plus de 1 000 personnes déplacées. Nous n'avions pas vu de tels chiffres depuis 2016.

Ces plans et crimes israéliens, qui ont été condamnés par la communauté internationale, non seulement nuisent aux perspectives de reprise des négociations mais, comme chacun le sait, visent également à judaïser la ville de Jérusalem et à saper la possibilité d'une solution des deux États et la capacité des Palestiniens de créer un État palestinien viable, durable, indépendant, souverain et d'un seul tenant. Le Koweït condamne une fois de plus ces plans et ces violations israéliens et souligne le statut spécial de la ville de Jérusalem. Toute mesure visant à modifier le caractère démographique de la ville est nulle et non avenue. Il faut que ces pratiques israéliennes illégales, qui constituent une violation du droit des droits de l'homme, du droit international et de la quatrième Convention de Genève de 1949, cessent. Nous exhortons Israël à mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016).

Je tiens à souligner que le but de notre participation au débat public d'aujourd'hui n'est pas seulement de rappeler la liste des violations par Israël du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous voulons également réaffirmer notre conviction quant à l'importance du multilatéralisme dans le cadre de l'ONU et au rôle crucial que le Conseil joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et à l'appui des efforts internationaux visant à relancer les négociations et le processus de paix. L'État du Koweït, dont la politique étrangère repose sur le respect de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux du droit international, réaffirme sa position fondée sur les principes et qui reste inchangée, en faveur du choix du peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes. Nous appelons à la relance du processus de paix sur la base des résolutions de la légitimité internationale, et nous demandons instamment à toutes les parties prenantes internationales, notamment le Quatuor pour le Moyen-Orient, de prendre des mesures concrètes pour lancer des négociations crédibles selon un calendrier convenu afin de régler toutes les questions

relatives au statut final et de créer un État palestinien indépendant et souverain dans les territoires palestiniens occupés, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières du 4 juin 1967, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au principe de l'échange de territoires contre la paix et à l'Initiative de paix arabe. Nous saluons une fois de plus tous les efforts internationaux visant à relancer le processus de paix et à mettre un terme à ce conflit prolongé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Sithole (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la Norvège d'avoir organisé le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, d'autant plus qu'il permet à l'ensemble des Membres de l'ONU d'échanger sur cette question pertinente.

Nous voudrions axer nos observations sur les trois points suivants : premièrement, les crimes contre l'humanité, les politiques assimilables à l'apartheid et les persécutions ; deuxièmement, la seule solution viable à la question palestinienne, à savoir la solution des deux États, permettant aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre côte à côte en harmonie ; et, troisièmement, le respect de l'état de droit et des résolutions du Conseil de sécurité.

La situation dans les territoires palestiniens occupés demeure une source de grave préoccupation pour l'Afrique du Sud. De nombreuses preuves montrent que la Puissance occupante, l'État d'Israël, applique une série de lois qui traitent différemment les Israéliens et les Palestiniens dans tous les aspects de la vie. L'assujettissement systémique des Palestiniens, hommes, des femmes, des enfants et personnes âgées, qui vivent sous occupation israélienne est inhumain et constitue une violation flagrante des droits humains fondamentaux et des normes et principes internationaux. Nous ne pouvons pas rester silencieux face à une telle réalité, qui est régulièrement citée comme preuve d'un système assimilable à l'apartheid par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, ainsi que par d'éminentes organisations internationales de la société civile.

L'Afrique du Sud réaffirme que les efforts internationaux doivent viser à restaurer la dignité de toutes celles et de tous ceux qui vivent sur cette terre, ce

qui ne peut se faire que par la réalisation de la solution des deux États, laquelle est appuyée par l'ONU et les parties concernées. Les Accords d'Oslo ont constitué un pas en avant vers un traité de paix officiel entre les deux parties, qui pourrait mettre fin à des décennies de conflit. Mais la solution des deux États reste la seule voie permettant aux Palestiniens et aux Israéliens de concrétiser leurs aspirations légitimes et de vivre côte à côte dans des États pacifiques et sûrs, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États. La solution des deux États, cependant, ne peut se matérialiser que si les deux parties participent à des négociations de bonne foi et font passer les intérêts de toutes les personnes vivant sur cette terre avant tout autre objectif. Au risque d'énoncer une évidence, les tentatives visant à contrôler un peuple au moyen d'une occupation illégale violent la lettre et l'esprit même du principe de coexistence pacifique.

Le Conseil de sécurité s'est réuni à maintes reprises pour examiner la situation en Palestine au cours des sept dernières décennies. Le fait que ses décisions continuent d'être violées par l'État d'Israël traduit un mépris flagrant du multilatéralisme tel qu'il est consacré par la Charte des Nations Unies. Nous n'avons de cesse de soulever une préoccupation pragmatique : combien de temps encore allons-nous regarder l'État d'Israël

violier de manière flagrante les résolutions du Conseil de sécurité sans rien faire ? Aujourd'hui, nous affirmons sans ambages que si nous restons les bras croisés face aux violations israéliennes, nous ne faisons qu'apporter de l'eau au moulin de ceux qui disent que certains membres du Conseil ne sont pas impartiaux sur cette question, ce qui nuit à la crédibilité du Conseil. Le Conseil de sécurité a montré qu'il était prêt à agir dans d'autres cas où ses résolutions étaient violées, ainsi qu'il a le pouvoir de le faire. Si le Conseil veut défendre son intégrité et être vu comme impartial et efficace dans l'exécution de son mandat, il doit être cohérent. Il est donc impératif que, sans crainte ni favoritisme, le Conseil demande des comptes à tous ceux qui enfreignent ses résolutions.

Pour conclure, en tant que Membres de l'ONU, nous avons la responsabilité de nous opposer à l'oppression. Nos principes moraux nous obligent à faire résonner notre voix dans ces instances internationales afin de combattre l'oppression partout où elle tente de s'insinuer dans le tissu d'une société pour lui transmettre la maladie de la tyrannie, de la domination, de l'autocratie, de la ségrégation, du déni des droits fondamentaux, de la destruction et du mépris du droit international.

La séance est levée à 16 h 20.